



HARMONISATION DE L'INFORMATIQUE POLICIÈRE SUISSE

**UN PROGRAMME DE LA CCDJP
ET DE LA CONFÉDÉRATION**

RAPPORT ANNUEL 2012

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	3
ORGANISATION ET PERSONNEL	3
Membres du comité du programme HIP	
Membres de la direction du programme HIP	
Secrétariat CTPS/HIP	
EXPLOITATION	4
Comité du programme HIP	
Direction du programme HIP	
FINANCES	4
Contributions des cantons et de la Confédération au programme	
Contributions des Corps pionniers aux projets	
INTENTIONS HIP	5
Stratégie TIC HIP	
Harmonisation des tableaux de codes (HTC)	
PROJETS HIP	6
Suisse ePolice (SeP)	
Plateforme sur les armes (PFA)	
Serveur national de la formation de la police (SNFP)	
App pour les unités spéciales (App SOE)	
Acheminement dynamique (AD)	
OPPORTUNITÉS ET RISQUES DU PROGRAMME HIP	7
CONCLUSIONS	8
GLOSSAIRE	9

INTRODUCTION

La base juridique de l'organisation HIP a été formellement adoptée avec la signature de l'accord HIP par la présidente de la DFJP, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et la présidente de la CCDJP, la conseillère d'Etat Karin Keller-Sutter le 10 novembre 2011. Conformément à cet accord, le Manager de programme HIP est responsable de l'établissement du rapport annuel HIP¹.

Accord HIP de caractère fédéraliste entre la Confédération et les cantons

ORGANISATION ET PERSONNEL

Avec l'entrée en fonction du Manager de programme HIP au début de l'année 2012, une des fonctions clés de l'organisation HIP a pu être attribuée. Pour l'année 2012, les organes mentionnés dans l'accord HIP sont composés des membres suivants:

Membres du comité du programme HIP

- Hans-Jürg Käser, conseiller d'Etat BE (présidence)
- Peter Gomm, conseiller d'Etat SO
- Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat VD
- Roger Schneeberger, secrétaire général CCDJP
- Kurt Blöchlinger, commandant de la police de Schaffhouse
- Daniel Blumer, commandant de la police cantonale Bâle-Campagne
- Karl Walker, commandant de la police de Zoug
- Roberto Torrente, commandant de la police municipale de Lugano
- Jean-Luc Vez, directeur fedpol
- Markus Seiler, directeur SRC
- Jürg Noth, commandant Cgfr
- Karl Gasser, chef de l'informatique DFJP
- Markus Röösl, président de la direction du programme HIP
- Roman Pfister, Manager de programme HIP
- Hôtes permanents: Bernhard Prestel et Hanspeter Uster (conseillers)

Représentants de la Confédération et des cantons de différents niveaux hiérarchiques et de toutes les régions linguistiques

Membres de la direction du programme HIP

- Markus Röösl, président de la direction du programme HIP
- Roman Pfister, Manager de programme HIP
- Thomas Armbruster, Concordat de police Suisse centrale
- Jürg Coray, Concordat de police Suisse du nord-ouest
- Martin Gächter, Concordat de police Suisse orientale
- Beat Stirniman, Corps de police Suisse romande et Tessin
- Daniel Hänni, canton de Zurich
- Paul Aebi, Corps des gardes-frontières
- Thomas Kräuchi, fedpol
- Jürg Treichler, Secrétariat général DDPS
- Nicole Zünd, assistante/procès-verbal [jusqu'à fin novembre 2012]
- Maria San Román, comptable/assistante [à partir de septembre 2012]

Représentants de l'administration fédérale et des cantons; ces derniers en rapport avec les différents concordats de police

¹ Article 8 al. 3 let. b de l'accord entre la Confédération et les cantons en vue de l'harmonisation de l'informatique policière suisse (HIP) du 10 novembre 2011 (accord HIP).

Secrétariat CTPS/HIP

Le poste du Manager de programme HIP est situé au secrétariat de la CTPS², rattaché du point de vue géographique, logistique et administratif à la police municipale de Zurich. Ce rattachement permet d'exploiter des synergies, notamment pour la gestion de la comptabilité et des projets, ainsi que pour l'organisation/la préparation, la réalisation et le suivi des séances et réunions.

Dans le cadre de différentes intentions de la CCPCS, une réorganisation de la CTPS est prévue. Ce faisant, il est tenu compte des besoins particuliers de HIP, avec l'objectif de faire intervenir les rares ressources disponibles le plus efficacement possible et en évitant les redondances. Le projet de réorganisation est un dossier et un point du suivi permanents des réunions périodiques du CP HIP.

Exploitation des synergies avec la CTPS

Réorganisation de la CTPS en tenant compte de HIP

EXPLOITATION

Comité du programme HIP (CP HIP)

Le CP HIP s'est réuni cinq fois en 2012 (de la 6^{ème} à la 10^{ème} réunion). Ces réunions se sont tenues dans la Maison des cantons à Berne. La charge totale de travail fournie dans ce contexte par les membres du CP HIP peut se chiffrer à environ 60 jours de travail (sans tenir compte de la préparation et du suivi des réunions).

Organe de pilotage stratégique du programme HIP

La gestion stratégique du processus de définition de la stratégie a été une priorité du CP HIP, mandat qui avait déjà été confié en 2011 (voir paragraphe INTENTIONS HIP). Les autres activités régulières, attribuées au domaine de compétence du CP HIP conformément à l'accord HIP, sont venues s'y ajouter.

Direction du programme HIP (DP HIP)

Au total, la DP HIP s'est réunie dix fois en 2012 (de la 5^{ème} à la 14^{ème} réunion) et une de ces réunions a duré deux jours. En règle générale, ces réunions se sont tenues dans les locaux de la police cantonale de Zurich. Outre ces réunions ordinaires, la direction du programme HIP a participé également à deux séances stratégiques HIP de deux jours chacune. Les membres de la direction du programme HIP ont donc dû faire face à une charge de réunions de 15 jours de travail, respectivement 165 jours de travail pour toute la direction du programme (sans préparation et suivi). La charge temporelle pour les fonctions de milice concernées est considérable et ne peut pas être augmentée sans autres.

Charge de travail lourde pour l'organe de milice DP HIP

FINANCES

La comptabilité HIP a été tenue dans le cadre des comptes de la CTPS jusqu'à fin 2012. Afin que les comptes HIP puissent déjà afficher la transparence souhaitée pour l'année 2012, toutes les comptabilisations ont été présentées dans un tableau séparé. Les comptes HIP 2012 ont été contrôlés par l'organe de contrôle de la CTPS avec les comptes de la CTPS et ont été approuvés par la Commission CTPS à l'occasion de sa conférence annuelle du 21 mars 2013. Le CP HIP a approuvé les comptes 2012 lors de sa réunion du 8 avril 2013 et a donné décharge aux personnes impliquées. À partir de 2013, les livres seront tenus dans une comptabilité séparée de celle de la CTPS.

Comptes 2012 dans le cadre de la CTPS

Transparence et reproductibilité

² CTPS: la Commission technique des polices suisses est un organe de la Conférence des Commandants des Polices Cantonales de Suisse (CCPCS) et de la Conférence des Directeurs de police des villes suisses (CDPVS).

HIP dispose de deux ressources financières différentes:

Contributions des cantons et de la Confédération au programme HIP

La contribution des cantons au budget du programme HIP s'élève à 70 % et est répartie au prorata de la *population suisse résidente permanente*³. La Confédération prend en charge 30 % des coûts, étant entendu que DFF, DFJP et DDPS contribuent à un tiers chacun. Les dépenses du comité du programme, de la direction du programme et du secrétariat HIP sont financées à travers le budget du programme (y c. les ressources en personnel pour le Manager de programme et l'Assistante HIP). Les projets d'un intérêt supérieur pour HIP et concernant l'ensemble des partenaires sont également financés dans le cadre du budget du programme (voir Intentions HIP). Il s'agissait jusqu'ici des intentions *Stratégie TIC HIP*, *Standard XML/eCH51* et *Harmonisation des tableaux de codes*.

• Solde initial du budget du programme au 01.01.2012	CHF	395 563,73
• Recettes	CHF	796 499,90
• Dépenses	CHF	884 340,18
• Solde au 31.12.2012	CHF	307 723,45

Contributions des Corps pionniers aux projets

Les contributions financières du budget projets permettent de financer les projets lancés par les Corps pionniers ou par le CP HIP. La répartition entre les pionniers se fait également selon la clé de répartition de la *Population résidente permanente*.

• Solde initial du budget projets 01.01.2012	CHF	363 704,40
• Recettes	CHF	351 210,25
• Dépenses	CHF	736 369,10
• Solde au 31.12.2012	CHF	- 21 454,45

Les dépenses supplémentaires du budget projets sont dues aux arriérés de paiements des cantons pionniers pour les projets Suisse *ePolice* et *plateforme sur les armes*.

INTENTIONS HIP

Stratégie TIC HIP

Le processus de définition de la stratégie HIP a constitué un des points forts des travaux en 2012. Pour la définition de la stratégie, nous avons eu à cœur d'intégrer tous les niveaux et fonctionnements du travail de la police. Il est ainsi clairement ressorti que l'harmonisation de l'informatique policière doit être traitée prioritairement à travers les aspects internes de police et non pas exclusivement à travers les technologies TIC. L'intention centrale a pu être achevée mi-2012, dans les délais prévus ainsi que dans le cadre du plafond des coûts défini. La documentation établie à cette occasion est de grande ampleur⁴ et a été conçue pour les différents niveaux. La mise en œuvre de la stratégie, commencée à la

Ressources
financières

*Population rési-
dente perma-
nente de Suisse
en tant que base
de la clé de
répartition*

*Intentions HIP
en tant que
projets d'intérêt
général*

*Une solution
rassemblant
l'ensemble des
partenaires HIP
est la plus
attractive finan-
cièrement
parlant*

*Base stratégique
de HIP*

³ Office fédéral de la statistique OFS, juin 2012

⁴ Stratégie, architectures, plan directeur: document de référence (103 pages)

- Applications, groupes d'applications et plateformes HIP (19 pages)

- Document sur les changements nécessaires des Initiatives stratégiques (IS) du masterplan (17 pages)

- Aperçu de la solution et de la planification de la mise en œuvre (15 pages)

mi-2012, a impliqué l'élaboration d'une **feuille de route HIP**, qui sera terminée courant 2013, puis ensuite continûment développée et entretenue.

Feuille de route HIP (Roadmap HIP)

Harmonisation des tableaux de codes (HTC)

L'harmonisation des tableaux de codes est une des conditions permettant le futur échange standardisé d'informations entre les partenaires HIP. La phase d'initialisation a été achevée en 2012. La phase conceptuelle, qui sera réalisée en 2013, sera financée à travers une contribution versée par l'ensemble des partenaires HIP et ce, sur le principe de la clé de répartition appliqué au budget du programme (cantons 70 % et Confédération 30 %).

Une condition de base indispensable pour HIP

PROJETS HIP

Suisse ePolice (SeP)

Le projet Suisse ePolice permettra de réaliser pour la première fois un *poste de police virtuel*. Les premières opérations qui y seront traitées possèdent un caractère volontairement simple (vol de vélo, perte de plaque d'immatriculation et dommage à la propriété). À cet effet, certaines fonctions de base doivent cependant être résolues et pourront également être utilisées pour des applications futures. De plus, la structure de base a été conçue de manière à pouvoir ajouter des Corps supplémentaires sans grand effort. Jusqu'ici, le projet a, en principe, toujours tenu le cap pour ce qui est des questions techniques.

Le projet HIP de la «première heure!»

Dans l'application pratique du principe de pionnier selon l'accord HIP, nous avons été confrontés à différents problèmes de type juridique. Il fallait, d'une part, clarifier la question de soumission et d'autre part permettre aux Corps pionniers de se présenter sous une forme juridiquement valable vis-à-vis du fournisseur, afin de pouvoir conclure les contrats nécessaires. Les investigations nécessaires ont entraîné des retards dans l'obtention des moyens financiers. Il a néanmoins été possible de garantir la poursuite du projet selon le plan de réalisation établi. Cette situation plutôt extraordinaire et non conforme à HERMES peut être expliquée par le démarrage précoce du projet SeP, alors que les directives HIP n'étaient pas encore toutes définies.

Les premières expériences pratiques permettent de tirer les enseignements nécessaires

Plateforme sur les armes (PFA)

Le projet PFA a été lancé, comme cela était le cas pour SeP, pendant la phase de démarrage de HIP. L'objectif initial, à savoir la saisie complète de l'historique d'une arme, a été différé en cours de projet. Principalement à la suite de la pression politique, la consultation assistée par ordinateur des registres cantonaux des armes et de la base de données ARMADA de la Confédération a été mise au premier plan. Ce faisant, il a été constaté qu'une telle fonctionnalité s'avérait être impossible sans l'adaptation des bases juridiques correspondantes et notamment de la loi sur les armes. Pour les Corps pionniers impliqués jusqu'ici, la situation n'était donc pas la même qu'au début du projet. La solution nécessaire à cet effet concerne à présent tant la Confédération que l'ensemble des cantons, raison pour laquelle le projet doit à présent être soutenu par tous les partenaires HIP. Pour ce faire, les résultats du projet élaborés jusqu'ici constituent une base précieuse. Les décisions correspondantes ont été prises au sein de la CCDJP à l'occasion du congrès de printemps 2013. Cette nouvelle situation a également entraîné un déséquilibre financier du projet à la fin 2012, qui a ainsi clôturé avec

Egalement un projet de la «première heure!»

Absence de base juridique

Forte pression politique et médiatique en faveur d'une solution rapide

un excédent de dépenses. Les coûts engendrés jusqu'ici devront être à présent répartis sur le projet à l'échelle fédérale.

Serveur national de la formation de la police (SNFP)

L'intégration de l'ensemble des partenaires déterminants est une condition indispensable de ce projet afin que les résultats puissent satisfaire à toutes les exigences et attentes. Courant 2012, l'organisation du projet a été adaptée de manière à la placer sous l'égide du directeur de l'Institut suisse de police de Neuchâtel. Le mandat de projet sera rédigé une nouvelle fois sur la base des fondements déjà élaborés et sera de nouveau présenté en 2013. Aucun moyen financier n'a encore été versé pour ce projet au niveau HIP.

Les attentes impliquent une collaboration transrégionale

Application pour les unités spéciales (App US)

Jusqu'ici, le projet était dirigé au sein des Corps pionniers participants. En 2012, l'appel d'offres pour la réalisation de l'application a été publié. Après que les fonctionnalités potentielles et leurs conséquences financières aient été déterminées, un courrier a été adressé à tous les Corps de Suisse avec l'objectif d'intéresser le plus de pionniers possibles pour la réalisation du projet. Aucun moyen financier n'a encore été versé pour ce projet au niveau HIP.

Première étape vers l'intégration des fonctions spéciales des smartphones à des fins policières

Acheminement dynamique (AD)

Dès que les Corps qui participeront au projet seront définitivement déterminés, il sera également possible de passer à la phase de réalisation du projet AD. Les travaux préliminaires réalisés jusqu'ici au sein du comité Transmission & Electrotechnique de la CTPS ont également été financés à travers le budget de la CTPS.

Diriger directement les appels d'urgence vers l'instance correcte

OPPORTUNITÉS ET RISQUES DU PROGRAMME HIP

Avec l'accord HIP, une base de collaboration de caractère tout à fait exemplaire a été élaborée dans le domaine TIC de la police. Il s'agit d'une première dans le domaine administratif. Il faut à présent donner vie à cette base visionnaire afin que son effet se fasse ressentir à tous les niveaux impliqués (niveau de direction politique, informatique et de police). De nombreux problèmes sont à résoudre et de nouveaux viennent s'y ajouter régulièrement. En comparaison avec l'ancienne procédure en matière d'élaboration de solutions TIC communes, les Corps pionniers qui s'engagent doivent accepter un certain nombre d'obstacles supplémentaires. Conformément aux attentes, un rôle spécial revient aux grands cantons à forte capacité financière.

Programme HIP comme exemple pour d'autres efforts d'harmonisation

Il n'est pas, en soi, plus simple d'harmoniser et cela présuppose des compromis

Il semble logique d'ouvrir et d'étendre le concept HIP aux autorités judiciaires et cela représente une opportunité supplémentaire pour HIP. L'approche à choisir doit être soigneusement explorée et ne doit pas représenter une charge supplémentaire pour le programme HIP (ressources, complexité des solutions, aspects légaux).

Pas d'extension/ouverture du programme HIP sans réserve

CONCLUSIONS

- Le programme HIP est déjà établi sous de nombreux aspects et possède désormais des *structures qui fonctionnent*.
- *Le processus de définition de la stratégie s'est traduit par des déclarations, des besoins et des objectifs* clairs. Les travaux en découlant ont à présent débuté concrètement dans le cadre d'une *feuille de route HIP*.
- Les *projets de la première heure* sont en principe sur la bonne voie mais, pour diverses raisons, ont subi des retards. Le déroulement des projets ne satisfait pas encore non plus à la méthode HERMES visée.
- Satisfaire aux *conditions cadres juridiques* représente un obstacle à ne pas sous-estimer pour la réalisation des projets HIP communs. Il faut absolument aspirer à ce que ces dernières soient, à l'avenir, plus faciles à maîtriser pour les Corps pionniers et ceux qui se joindront ultérieurement au projet.
- Il est également nécessaire que l'organisation HIP parvienne à intéresser au programme d'harmonisation les Corps restés encore à l'écart (des deux côtés de la «barrière du rösti»).
- Conformément aux attentes, les objectifs fixés ne pourront être atteints qu'à moyen et long terme. Des ressources supplémentaires seront nécessaires à cet effet afin que le *retour sur investissement* soit celui attendu. D'ici là, il s'agit pour cette raison d'affronter, fermement et en toute fidélité à la stratégie, une période de vaches maigres à la fois exigeante et peuplée de nombreuses incertitudes.

La mise en œuvre de la stratégie exige des efforts particuliers de la part de tous les partenaires

Conditions cadres juridiques complexes

Tous doivent s'embarquer dans HIP

Faire preuve d'endurance et suivre strictement la stratégie

GLOSSAIRE

App SOE	Projet Application pour les unités spéciales
ARMADA	Base de données sur les armes gérée par la Confédération /DFJP
OFS	Office fédéral de la statistique
AD	Projet Acheminement dynamique (des appels d'urgence)
eCH0051	Norme pour l'échange de données dans le champ d'application de la police
DFF	Département fédéral des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
Cgfr	Corps des gardes-frontières
HTC	Intention d'harmonisation des tableaux de codes (pour l'échange de données)
HERMES	Méthode de gestion de projet de l'administration fédérale pour l'informatique, les services, l'organisation des services et des opérations
HIP	Programme d'harmonisation de l'informatique policière suisse
TIC	Technologie de l'information et de la communication
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police de Suisse
CCPCS	Conférence des Commandants des Polices Cantonales de Suisse
CP HIP	Comité du programme HIP
DP HIP	Direction du programme HIP
PM HIP	Programme Manager HIP
SeP	Projet Suisse ePolice
CTPS	Commission technique des polices suisses
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
PFA	Projet Plateforme sur les armes
Standard XML	Standard pour l'échange d'informations

DISTRIBUTION

- MITGLIEDER KKJPD
- MITGLIEDER KKPXS
- VORSTAND SVSP
- MITGLIEDER PROGRAMMAUSSCHUSS HPI
- MITGLIEDER PROGRAMMLEITUNG HPI
- PROJEKTLEITER HPI
- MEMBRES PPS
- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DFJP
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE, FEDPOL
- CORPS DES GARDES-FRONTIÈRE, CGFR
- SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉATION, SRC
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION, OFPP

PUBLICATION

- WEBSITE CCDJP
- WEBSITE CCPCS
- WEBSITE SCPVS
- INTRANET CCPCS
- INTRANET HIP